



CR REUNION DE QUARTIER BOIS D'ARDEAU DU 10 FEVRIER 2018

Habitants présents : Mr Dettmann (référént habitant), Mr Dufour (référént habitant), Mr Raoux, Mr Renault, Mr et Mme Fuet

Excusés : Mr Verrier, Mr Mornin, Mme Le rouzic

Elus présents : Mme Renault (référént élu), Mme Huzé (référént élu)

Comme cela avait été annoncé à la réunion de quartier du 1^{er} avril 2017, une visite sur place avec Pascal Deguelle, Responsable des Services techniques, a eu lieu le 5 mai 2017 en présence de Messieurs Dufour, Raoux et de Mme Huzé.

Points abordés :

- Passage piéton au niveau de l'arrêt de bus

Réponse : le marquage a été réalisé.

- Inondation lors de l'arrosage des fleurs dans les bacs situés en hauteur

Réponse : tous les bacs situés en hauteur ont été retirés.

- Vitesse dans le hameau

Suite à la visite sur place des Services techniques du 5 mai 2017, des places de stationnement ont été matérialisées à proximité du virage de l'impasse Sainte Catherine. Des plots ont été placés. Un arrêté municipal a été pris et les habitants ont été avertis de cette expérimentation d'une durée de 6 mois.

Réponse : D'un commun accord, il est décidé de pérenniser ces aménagements. Toutefois, le plot retiré ne sera pas remis. Il devait gêner le passage des cars ou des engins agricoles.

- Pose de miroir rue de la Butte

Réponse : Suite à la visite sur place du 5 mai 2017, un miroir a été mis en place pour permettre aux habitants des n°5 et 3bis d'avoir de la visibilité pour sortir de leur domicile.

- Un ralentisseur est demandé à la place des coussins berlinois au niveau du pont.

- Visite du poulailler

La visite ne semble plus d'actualité pour les personnes présentes.

- Présence de camions au niveau du champ où sont entreposés des troncs d'arbres :

Il n'y a plus de camions stationnés à cet endroit. Le rebouchage des trous pourrait être prévu.

- Sécurité au niveau du « triangle »

La route neuve est désormais en sens unique. Les habitants signalent qu'il y a toutefois du passage vers le bourg. Des contrôles de gendarmeries sont demandés. La difficulté persiste pour les habitants arrivant depuis Bois d'Ardeau : stop, démarrage en côte et absence de visibilité. Par ailleurs, il faudrait poser un panneau sur la départementale afin d'indiquer qu'on ne peut tourner que pour aller vers Bois d'Ardeau, contrairement à avant.

- Présence d'eau sur la chaussée au niveau du « triangle »

Un ruissellement d'eau provenant des bois est signalé. Il traverse la route neuve en l'absence de fossé.

Réponse : Prévoir d'en parler à Yves Dessaux conseiller municipal délégué sur ce sujet.

- Zone de dépôt des poubelles

Des débris de verre sont constatés et le revêtement de sol ne permet pas l'entretien de la zone. La possibilité d'une dalle en ciment est de nouveau évoquée. Par ailleurs, le bac à verre déborde à certains moments.

Réponse : Il convient d'informer la mairie lorsque les bacs sont pleins.

- Nuisances sonores engendrées par l'autoroute

Une réunion spécifique sur ce sujet des nuisances sonores engendrées par l'autoroute et la voie ferrée a eu lieu le 1^{er} avril 2017, en présence de Bernard Terris (adjoint Environnement Développement durable). Bernard Terris a suggéré de créer une association, ce sujet n'ayant pas été retenu comme sujet de travail par la commission Environnement Développement durable.

Mr Dufour devait mener des recherches auprès d'Airparif et Mr Pincemin devait contacter Cofiroute. D'autres pistes avaient été lancées : se renseigner auprès de la CCPL (en parler à Frédéric Ambroise, conseiller municipal qui siège à la commission transport) et des communes de Janvry et Briis. Ces points n'ont pas avancé depuis.

Des contacts actuels avec la SNCF pour le dossier ECT pourraient être mis à profit.

Le constat est fait d'une action qui sera longue et difficile. Aucun des habitants présents ne souhaite s'impliquer dans une telle association.

Mme Le Rouzic (Impasse Ste Catherine) a adressé un mail sur ce sujet. Elle suggère de solliciter le PNR. Mme Huzé prendra contact avec cette personne.

- Nettoyage du ru Impasse Ste Catherine

Réponse : Le nettoyage est à effectuer par les propriétaires.

- Fête des voisins à Bois d'Ardeau

Il est rappelé que la municipalité met à disposition du matériel : barnums, tables... Valérie Fuet propose de s'occuper de l'organisation.

- Fête de la châtaigne 2018

Elle aura lieu le 14 octobre sur le thème « le Village gaulois ». La prochaine réunion est fixée au 6 mars en mairie. Faites-vous connaître si vous souhaitez participer aux préparatifs.

Les hameaux et quartiers seront sollicités.

Il est suggéré que la prochaine réunion se déroule sur place à Bois d'Ardeau, en juin.

Par ailleurs, Mr Dufour accepte de distribuer les flyers d'information de la date de la réunion dans les boîtes à lettres afin d'améliorer l'information auprès des habitants.